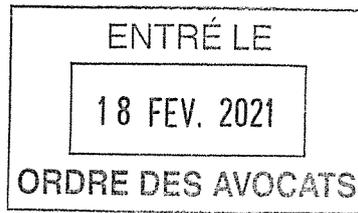


Yves AVRIL

*Docteur en Droit
Avocat honoraire
Ancien Bâtonnier*

Saint-Brieuc, le 15 février 2021



Madame le Bâtonnier,

Dans cette période où la discipline est à l'ordre du jour, je suis heureux de vous faire part de la parution de la 4ème édition de mon Manuel Dalloz (collection Dalloz Référence) sur la responsabilité des avocats (civile, disciplinaire, pénale).

Je vous informe également de la publication à Lexbase avocats dans le numéro du 4 février 2021 des actes d'un colloque qui s'est tenu à Amiens en septembre 2020 sur la responsabilité civile des avocats. Ma contribution concerne l'action des barreaux dans le règlement des sinistres.

Je viens à l'instant d'adresser à la Conférence nationale des Bâtonniers la refonte du Guide de la discipline à l'intention des bâtonniers, des présidents des conseils régionaux de discipline et des membres des conseils de l'ordre pour une diffusion confidentielle. Celle-ci sera faite à l'initiative du Bâtonnier Jouglà, Président de la Commission Discipline.

Enfin je vous informe de la tenue régulière de mon site www.yvesavril.com consacré à la responsabilité des avocats, leur déontologie et leur organisation professionnelle.

Tous ces travaux étant effectués dans l'intérêt de la profession, auriez-vous l'obligeance de les porter à la connaissance de nos confrères ?

Je vous en remercie par avance ;

Avec mes sentiments dévoués et les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a stylized, cursive signature.

Yves AVRIL